

# Chapitre 4

---

ACTUALITES

---

|          |  |            |
|----------|--|------------|
| <b>4</b> | <b>ACTUALITÉS</b>                                    | <b>130</b> |
| 4.1      | Actualités   | 132        |
| 4.1.1    | Le «Feiersteppler»                                   | 132        |
| 4.1.2    | Evolutions structurelles du secteur bancaire de l'UE | 135        |
| 4.2      | Liste des circulaires de la BCL                      | 137        |
| 4.3      | Publications de la BCL                               | 138        |
| 4.4      | Publications de la Banque centrale européenne (BCE)  | 140        |
| 4.5      | Liste des abréviations                               | 144        |

## 4.1 ACTUALITÉS

### 4.1.1 Le «Feiersteppler»

Intervention de M René Link, Chef du département «Monnaie Fiduciaire» à la Banque centrale du Luxembourg, à l'occasion de l'inauguration du monument «Feiersteppler», le 25 octobre 2002 à la BCL

#### • Introduction

Nous inaugurons aujourd'hui un monument. Le mot *monument* vient du latin *monere*, se rappeler, et *monumentum*, ce qui fait souvenir des choses passées. Aujourd'hui, le mot *monument* a deux sens d'après le Petit Robert: d'abord, il désigne un ouvrage d'architecture ou de sculpture destiné à perpétuer le souvenir de quelque chose. Cette œuvre d'artiste sous forme d'une sculpture, nous allons dans quelques minutes la dévoiler. Mais le deuxième sens du mot *monument* désigne une œuvre imposante dont le souvenir est digne de durer. Cette œuvre imposante, nous l'avons tous tenue dans nos mains jusqu'au 28 février 2002: le franc. Ainsi nos pensées d'aujourd'hui tournent autour de deux monuments: le franc, fait monétaire historique, et sa représentation sculpturale, fait artistique contemporain.

Dans l'histoire monétaire des peuples, nombreux sont les exemples où l'image monétaire a donné le nom à la monnaie: sur les *Kreutzer* il y avait une croix comme d'ailleurs aussi sur les *cruzeiros*. Sur les *écus*, il y avait un écusson. Le *lew* bulgare montre un lion. Le *maple leaf* canadien arbore une feuille d'érable. De même, l'origine de la désignation des *couronnes* britannique, danoise, norvégienne, suédoise et autres n'a plus besoin d'être expliquée plus en détail.

Et au Luxembourg, nous avons, dans cet ordre d'idées, notre cher et traditionnel *Feiersteppler*, l'image monétaire la plus populaire de l'histoire monétaire de notre pays, que le public luxembourgeois avait dans ses mains et ses porte-monnaie de 1924 à 1991.

#### • La situation générale au début des années 20 du XX<sup>e</sup> siècle

La première moitié des années 20 du siècle dernier, période d'introduction du *Feiersteppler*, est une époque-pivot dans notre histoire. La situation politique est caractérisée par une certaine stabilité après les turbulences consécutives à la première guerre mondiale: la droite est seule au pouvoir de 1921 à 1925, temps record après que les sept gouvernements précédents n'ont pas dépassé le cap d'une année et demie.

L'association économique belgo-luxembourgeoise est en train de s'installer, non sans difficultés de départ.

La situation monétaire en cette époque est difficile: la Chambre de commerce fait remarquer à ce sujet dans son rapport sur l'année 1923: *L'année 1923 est marquée par une tension extraordinaire de notre change dont l'acuité s'est toujours accentuée pour prendre dans les derniers mois le caractère d'une crise sans précédent.* Le commentaire de la Chambre de commerce sur ce mouvement de descente du franc (qui était déjà le franc belgo-luxembourgeois) par rapport aux autres devises montre que les problèmes du franc de 1923 n'étaient pas différents des mêmes problèmes de l'euro en 2000 et 2001. Écoutons encore la Chambre de commerce: *Rien cependant dans la situation intrinsèque du marché et des affaires ne justifie pareille fléchissement de notre devise. Un élément d'ordre psychologique, le manque de confiance, fausse la «valeur naturelle» du franc.*

Quant aux circuits de paiement dans les années 20 du XX<sup>e</sup> siècle, on remarque aussi un certain parallélisme avec une situation d'aujourd'hui, en ce sens que la Chambre de commerce observe que *le chèque postal ne réalise pas intégralement les principes qui se trouvent à la base de cette institution: d'éviter dans la mesure du possible les déplacements de fonds et des personnes.* Ce qui, évidemment, se traduirait par une diminution du volume de la monnaie fiduciaire en circulation. Aujourd'hui, c'est la monnaie électronique qui a pour but *d'éviter dans la mesure du possible les déplacements de fonds*, mais les billets et les pièces semblent continuer de jouir de la préférence du public, comme le montrent les statistiques sur la circulation fiduciaire.

#### • Le thème de la sidérurgie dans les années 20 du XX<sup>e</sup> siècle

La première pièce du type *Feiersteppler* fut mise en circulation en 1924. La première moitié des années 20 du XX<sup>e</sup> siècle est une période fascinante de notre histoire nationale. Elle est dominée par le thème de la sidérurgie qui, suite de la première guerre mondiale, est en train de passer des mains allemandes aux mains françaises et belges tout en préservant les intérêts luxembourgeois. Et la sidérurgie est dominée par un personnage hors du commun: Emile Mayrisch, ingénieur des mines, président de l'Arbed. Des idées en avance sur son temps ne manquent pas à Mayrisch: il veut construire des barrages sur l'Our et la Sûre, qui ne seront réalisés que 40 ans plus tard. Il veut construire

une usine maritime à Gand: là encore, il faut attendre 40 ans avant que SIDMAR (Sidérurgie maritim) ne voit le jour. Il crée la société COLUMETA qui ouvre à la sidérurgie luxembourgeoise la porte du Brésil. En 1926, Emile Mayrisch fait signer à Bruxelles l'acte constitutif d'une association dont il devient le premier président, l'*Entente internationale de l'Acier*, manifestement un précurseur de la CECA, dans le but d'éviter une concurrence anarchique et la surproduction. Il travaille inlassablement, en utilisant ses nombreuses et importantes relations, au rapprochement de la France et de l'Allemagne. Poursuivant plus loin dans cette idée, il nourrit la vision d'une Europe unifiée.

Est-il étonnant que dans un tel contexte, une nouvelle pièce de monnaie, une pièce qui est destinée à inaugurer une nouvelle génération de monnaies dans notre système métallique, soit dédiée à cette industrie au passé déjà si riche et si porteuse d'avenir pour notre pays? C'est d'ailleurs la toute première fois que la sidérurgie reçoit de tels honneurs sur une pièce de monnaie luxembourgeoise, après que, il est vrai, l'industrie du fer figurait déjà comme image monétaire sur certains billets de la BIL et sur certains bons de caisse de l'Etat.

La pièce montre un ouvrier d'usine en train d'attiser le feu d'un haut-fourneau, image emblématique de la *Schmelz*. Il n'est pas connu à partir de quand le public conférait à cette pièce le nom de *Feiersteppler*. Le catalogue «PRIFIX Monnaie» de Romain Probst décrit le personnage représenté sur la pièce comme *puddleur*, mot indubitablement anglais, mais qui a l'honneur de figurer dans le Petit Robert. En métallurgie, le puddlage consiste en l'affinement de la fonte moyennant oxydation de la fonte liquide par brassage avec une scorie ferrugineuse dans un four à réverbère.

#### • L'apparition des pièces du type «Feiersteppler»

Voilà donc, très brièvement, un tableau rapide du paysage dans lequel le *Feiersteppler* entrait en 1924 sous la forme d'une pièce de 1 franc et d'une pièce de 2 francs. Le volume d'émission était de 1 million de pièces de chaque dénomination, ce qui fait donc une valeur totale de 3 millions de francs. Ceci entraînait une transformation fondamentale dans les circuits de paiement de l'époque: avant 1924, il n'y avait que des pièces métalliques de 5, 10 et 25 centimes. Pourquoi alors brusquement ces pièces d'une valeur beaucoup plus élevée? L'arrêté grand-ducal d'introduction indique que les *Feiersteppler* de 1924 avaient pour but le remplacement d'un montant égal de bons de caisse de

1 et de 2 francs, émis en 1918 et 1919 et démonétisés en 1925. Etait-ce l'effet de l'inflation? La valeur totale des 3 millions de francs sous forme métallique semble avoir été suffisante pour ce remplacement bien que la valeur totale des bons de caisse de mêmes dénominations se chiffât à 6 millions. En tout cas, la première refraappe du *Feiersteppler* de 1 franc n'eut lieu qu'en 1928; celui de 2 francs ne fut jamais refraппé.

Mais n'y avait-il pas eu en cette période des pièces belges de 1 et de 2 francs? Pas tellement. Les pièces belges d'avant et pendant la guerre étaient démonétisées et les pièces belges de 1 franc en argent furent refondues immédiatement après l'armistice, leur valeur métallique ayant été très supérieure à leur valeur nominale. L'atelier monétaire de Bruxelles était fermé pendant la guerre 14-18 (sauf pour des pièces de centimes en zinc, ce métal n'étant pas utilisé dans l'industrie de guerre) et les activités ne reprurent qu'en 1922/23, probablement pour les besoins urgents belges, de sorte qu'il est permis d'admettre que seulement très peu de pièces ont trouvé le chemin du Luxembourg. Ceci est une supposition, car malheureusement, il n'y a pas de statistiques afférentes. Si on considère la production luxembourgeoise de pièces et de billets de faible valeur, on peut admettre qu'elle était suffisante pour les premiers besoins de notre pays en ces temps, surtout que les signes monétaires émis depuis 1914 gardaient leur valeur légale jusqu'à la fin des années 20.

#### • Les caractéristiques du type de monnaie «Feiersteppler»

La pièce du *Feiersteppler* est sous plusieurs points de vue une monnaie nouvelle dans le paysage numismatique de notre pays. En plus, cette petite surface, ce disque léger cache des curiosités insoupçonnées.

1. Elle fut introduite par un arrêté grand-ducal signé par la Grande-Duchesse Charlotte au Château de Berg le 2 août 1924, date pas si anodine que cela car le 2 août 1924 était un samedi.
2. En 1924, un million de pièces de 2 francs furent frappées. C'étaient des pièces grandes et lourdes: 27 mm de diamètre et 10 g de poids. Pour comparaison: la plus grande pièce actuelle (celle de 2 euros) a 25,75 mm de diamètre et un poids de 8,5 g. Cette pièce de 1924 est d'ailleurs la seule et unique pièce luxembourgeoise de la dénomination de 2 francs. La même année une pièce de 1 franc aux caractéristiques iconographiques absolument identiques, mais plus petite et plus légère, fut frappée, également en 1 million d'exemplaires.

3. Ces deux pièces du type *Feiersteppler* sont les premières frappées en nickel pur. Le grand avantage de ce nouveau métal par rapport aux métaux monétaires utilisés jusqu'alors est décrit de la façon suivante par le Conseil d'Etat dans son avis sur l'introduction du nickel. Ecoutons ce texte à la fois naturaliste et lyrique: *Nos monnaies de bronze, couvertes de crasse et de vert-de-gris, dégageant des émanations malsaines, salissant les mains qui les reçoivent et présentant un poids et un volume énormes ne sauraient soutenir une comparaison avec les monnaies propres et légères en nickel.* De nos jours, on entend des commentaires moins dithyrambiques sur l'utilisation du nickel dans nos monnaies. Le nickel a si longtemps connu les faveurs des monnayeurs pour des raisons évidentes: c'est un métal très dur, qui ne s'use pas et qui, très résistant à l'oxydation, garde pour ainsi dire toujours la fraîcheur de sa belle brillance métallique. Mais des voix se font entendre maintenant pour dénoncer le nickel comme allergène. En tout cas, les Luxembourgeois ont manipulé des pièces en nickel pur depuis 1924 et personne n'a jamais enregistré une plainte pour allergies provoquées par ce métal.
4. Les premières monnaies de 1 et de 2 francs du type *Feiersteppler* présentent une autre caractéristique unique dans la numismatique luxembourgeoise. On peut lire sur l'avvers de ces pièces les mots: *Bon pour 1 franc* et *Bon pour 2 francs*. Cette inscription, qui ne se retrouve sur aucun autre type de monnaie luxembourgeoise, est le signe d'une période révolue. Il y a deux explications à ce phénomène: d'abord, elle signifie que cette monnaie représente une monnaie en or ou en argent, donc de l'argent comptant sans limitation de force libératoire. En d'autres termes: nous sommes ici en présence de ce qu'on appelle en doctrine belge «un jeton-bon monétaire». Une explication plus proche de la réalité luxembourgeoise pour cette inscription mystérieuse est qu'elle est l'extériorisation du fait que la monnaie est destinée à remplacer des bons de caisse, donc du papier monnaie, ce qui fut réellement le cas en 1924. Or, si une telle pièce prend la place d'un signe monétaire en papier, l'idée ancienne fut que cette monnaie doit également adopter les caractéristiques juridiques d'un billet. Ce raisonnement est bien plus qu'une supposition théorique, mais peut s'appuyer sur un texte officiel: l'arrêté d'introduction de 1924 du *Feiersteppler* prend soin de mentionner que ces monnaies (je cite) *ne sont pas sujettes à rembourse-*

*ment.* Or, la suspension du remboursement (c.-à-d. de l'échange en or ou en argent, donc de l'échange en monnaie de paiement) est une caractéristique typique des bons de caisse. D'où, pour ce genre un peu spécial de pièces métalliques, la désignation parfois employée de *billet métallique*.

5. L'image du *Feiersteppler* fut employée sur 5 types différents de monnaies luxembourgeoises, totalisant 29 millions d'exemplaires en circulation entre 1924 et 1991. Les trois premières émissions, les dénominations de 1 franc et de 2 francs de 1924 et celle de 50 centimes, furent frappées en nickel. Les deux autres, la pièce de 1 franc de 1946 et la même valeur de 1952, étaient des pièces de cupro-nickel. Tous ces 5 types furent produits dans les ateliers de la Monnaie Royale de Belgique à Bruxelles.
6. Pour terminer, une question qui brûle sur toutes les lèvres: qui est le personnage du *Feiersteppler*? Une récente recherche par la journaliste Pia Hansel a pu fournir des indications intéressantes à ce sujet. Dans ou peu après la première guerre mondiale, Auguste Trémont a fait dans l'usine de Dudelange, sur commande de la direction, des croquis représentant des ouvriers de la Schmelz en train de travailler. Un de ces ouvriers avait la préférence de Trémont à cause de sa stature impressionnante et cet ouvrier était un certain Mathias Gaasch de Dudelange, décédé en 1939. A ce qu'il paraît, les dessins de Trémont étaient connus du graveur de la monnaie de 1924, l'artiste belge Armand Bonnetain qui vécut de 1888 à 1973. D'ailleurs, une petite-fille de Mathias Gaasch vit encore aujourd'hui.

On le voit, à l'image des livres, il n'est pas faux de dire également des pièces de monnaie «*Habent sua fata*», elles ont leur histoire. Et maintenant, notre bon vieux franc n'est pas seulement un monument, mais il a aussi son monument, sous forme d'une sculpture représentant la plus célèbre de ses expressions: le «*Feiersteppler*».

#### • L'artiste Yvette Gastauer-Claire

Le choix de l'artiste pour réaliser ce monument n'était pas pour la Banque laissé au hasard. Après que la réalisation artistique des pièces luxembourgeoises fut pendant des décennies entre les mains de Julien et Nina Lefèvre, véritables coryphées de l'art graphique monétaire de notre pays, la succession fut prise par Madame Yvette Gastauer-Claire dans cette discipline si difficile de la gravure de pièces de monnaie et de

médailles. Elle est non seulement la créatrice des dernières pièces métalliques en franc, mais aussi celle de la face nationale des premières pièces luxembourgeoises en euro. De plus, Yvette Gastauer est originaire du sud du pays et a donc une affinité toute particulière pour le thème de l'industrie du fer.

Pour faire pénétrer davantage le souvenir du franc et de son époque, des exemplaires en miniature du monument du «Feierstepler» sont en vente auprès de l'artiste. Ce sont des répliques précises du monument que nous venons de dévoiler et dont vous trouvez ici un spécimen.

#### • La finalité du monument

Le *Feierstepler* de 1924 est non seulement le symbole de la richesse d'antan de notre pays, mais sa naissance est aussi le témoin d'une époque mouvementée de notre histoire monétaire. C'est la raison pour laquelle la Banque centrale du Luxembourg a cru opportun de lui ériger un monument pour que ce symbole et à travers lui le franc luxembourgeois lui-même restent vivants dans la mémoire collective. Pour nous qui avons vécu avec le franc, celui-ci est et restera une réalité, même si nous nous servons maintenant avec de plus en plus d'aisance de l'euro. Les générations futures qui auront grandi avec l'euro ne connaîtront le franc que comme un fait de l'histoire, comme une abstraction ancestrale, dont les récits de leurs parents ou les livres d'histoire ne pourront plus faire revivre la réalité tangible.

Que le monument inauguré aujourd'hui serve à assurer le souvenir d'un grand chapitre de notre histoire.

#### BIBLIOGRAPHIE

- 1) Hôtes de Colpach, catalogue d'exposition. Centre National de Littérature, Mersch, 1997
- 2) Prifex monnaies, catalogue illustré des monnaies luxembourgeoises. Romain Probst. Luxembourg, 1998
- 3) Le Petit Robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, 1970
- 4) Luxemburger Wort, 2 mars 2002, Als der «Feierstepler» in Düdelingen Modell stand, par ph (Pia Hansel)

- 5) Avis du Conseil d'Etat sur la loi du 29 décembre 1900 concernant le remplacement de la monnaie de bronze par de la monnaie de nickel
- 6) Chambre de commerce: Rapport général sur la situation de l'industrie et du commerce pendant l'année 1923
- 7) Chambre de commerce: Rapport général sur la situation de l'industrie et du commerce pendant l'année 1924
- 8) Arrêté grand-ducal du 2 août 1924 concernant l'émission d'une monnaie divisionnaire en nickel

#### 4.1.2 Evolutions structurelles du secteur bancaire de l'UE

##### Communiqué de presse de la Banque centrale européenne du 15 novembre 2002

La Banque centrale européenne (BCE) a publié le 15 novembre 2002 un rapport sur les évolutions structurelles du secteur bancaire de l'UE. Le rapport a été rédigé par le Comité de surveillance bancaire (CSB) du Système européen de banques centrales dans le cadre de son activité de suivi de la stabilité du système bancaire de l'UE et, à ce titre, il vient compléter l'analyse macroprudentielle effectuée deux fois par an par le CSB. Ce document vise à fournir une vue d'ensemble des évolutions structurelles les plus significatives intervenues dans le secteur bancaire de l'UE en 2001 et, dans une certaine mesure, au cours du premier semestre 2002. La BCE publiera désormais ces rapports sur une base régulière. L'analyse se fonde sur des évaluations de nature qualitative effectuées par les banques centrales et les autorités de surveillance bancaire ainsi que sur des informations quantitatives provenant de plusieurs sources.

Le rapport couvre un grand nombre de domaines, notamment l'environnement réglementaire et de marché au sein duquel les banques exercent leurs activités, les structures et opérations bancaires, les modifications structurelles du profil global de risque des banques, les systèmes de gestion des risques et les mesures prises par les pouvoirs publics. Les principales conclusions peuvent se résumer comme suit:

- *Pressions en vue d'un renforcement de l'efficacité:* Les banques doivent faire face à une intensification de la concurrence sous l'effet de facteurs tels que la déréglementation, l'internationalisation et les pressions en faveur de la création de «valeur actionna-

riale», d'où une obligation d'accroître le revenu bancaire et de contrôle des coûts. Diverses stratégies sont mises en œuvre pour atteindre ces objectifs, notamment le renforcement de la diversification des activités, l'intensification des efforts de réduction des coûts, la rationalisation des structures organisationnelles et l'adoption d'une approche plus prudente en matière de risques.

- *Efforts en matière de gestion des risques*: Compte tenu de la volatilité et des médiocres performances des marchés financiers, le risque juridique et le risque d'image ont pris une plus grande importance pour les banques. L'innovation financière et les évolutions de la réglementation les conduisent à adopter des approches plus complexes en matière de gestion des risques. De nouvelles améliorations des techniques de gestion des risques, en particulier dans les domaines du risque de crédit et du risque opérationnel, sont intervenues, parallèlement aux préparatifs des banques au nouveau cadre réglementaire d'adéquation des fonds propres («Bâle II»).
- *Diversification des activités bancaires et renforcement de la protection du consommateur*. Les autorités de surveillance mettent de plus en plus l'accent sur la protection du consommateur. A mesure que les banques développent leurs activités de services d'investissement et de gestion d'actifs, leur clientèle se trouve davantage exposée au risque de marché. Elles doivent donc faire face à des problèmes nouveaux relatifs à la vente de produits de gestion d'actifs, au traitement de réclamations et aux questions de réparations à la clientèle. La question fondamentale porte sur le point de savoir dans quelle mesure les investisseurs doivent assumer la responsabilité de leurs décisions et quel est le rôle des banques et des autorités.

Dans l'ensemble, les tendances structurelles recensées dans ce rapport ont renforcé la robustesse du secteur bancaire de l'UE, accroissant ainsi sa capacité de résistance aux chocs de grande ampleur subis dans un passé récent.

Le rapport peut être téléchargé à partir de la section «Publications» du site Internet de la BCE (<http://ecb.int>). Des exemplaires sur support papier sont également disponibles gratuitement auprès de la Division Presse et information de la BCE (télécopie: +49 69 1344 7404).

## 4.2 LISTE DES CIRCULAIRES DE LA BCL

---

- Circulaire BCL 98/151 du 24 septembre 1998 – Aspects comptables du basculement vers l'euro
- Circulaire BCL 98/152 du 6 novembre 1998 – Introduction d'un système de réserves obligatoires
- Circulaire BCL 98/155 du 9 décembre 1998 – Rappel des obligations en matière de réserves obligatoires
- Circulaire BCL 98/156 du 21 décembre 1998 – Décomposition des corrections de valeur constituées par les établissements de crédit au 31.12.1998
- Circulaire BCL 99/157 du 17 décembre 1999 – Révision du pourcentage de déduction uniforme de la base de réserve
- Circulaire BCL 2000/158 du 25 février 2000 – Modification des tableaux statistiques S 1.1 «Bilan statistique mensuel» et S 1.2 «Bilan statistique mensuel simplifié»
- Circulaire BCL 2000/159 du 11 août 2000 – Application de quotités de valorisation de titres applicables aux titres éligibles «Eligibilité des créances privées néerlandaises»
- Circulaire BCL 2000/160 du 13 novembre 2000 à tous les OPC monétaires concernant l'adhésion de la Grèce à l'UEM
- Circulaire BCL 2000/161 du 13 novembre 2000 – Date de remise des rapports statistiques mensuels à la BCL
- Circulaire BCL 2000/162 du 13 novembre 2000 à tous les établissements de crédit concernant l'adhésion de la Grèce à l'UEM
- Circulaire BCL 2001/163 du 23 février 2001 – La surveillance par la Banque centrale des systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres au Luxembourg
- Circulaire BCL 2001/164 du 28 mars 2001 – Recensement du marché global des changes et des produits dérivés
- Circulaire BCL 2001/165 du 5 mai 2001 – Reprise des activités de l'Institut belgo-luxembourgeois du change par la Banque centrale du Luxembourg et le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques
- Circulaire BCL 2001/166 du 5 juillet 2001 – Instructions concernant les modifications de la collecte de données relative à la balance des paiements
- Circulaire BCL 2001/167 du 19 novembre 2001 – Dates de remise des rapports statistiques mensuels à la BCL
- Circulaire BCL 2001/168 du 5 décembre 2001 – Politique et procédures en matière de surveillance des systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres au Luxembourg
- Circulaire BCL 2002/169 du 30 mai 2002 – Enquêtes sur l'investissement direct étranger
- Circulaire BCL 2002/170 du 5 juin 2002 – à tous les établissements de crédit – Modification des tableaux statistiques S 1.1 «Bilan statistique mensuel» et S 2.5 «Bilan statistique trimestriel» et abolition des tableaux statistiques S 1.2 «Bilan statistique mensuel simplifié» et S 2.6 «Détail des créances sur la clientèle»
- Circulaire BCL 2002/171 du 5 juin 2002 – à tous les organismes de placement collectif luxembourgeois – Modification des tableaux statistiques S 1.3 «Bilan statistique mensuel des OPC», S 2.10 «Ventilation par pays», S 2.11 «Ventilation par devises» et S 2.12 «Détail sur les titres détenus par les OPC»
- Circulaire BCL 2002/172 du 28 juin 2002 – Protection des systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres contre le crime et le terrorisme – aux opérateurs et agents techniques de systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres
- Circulaire BCL 2002/173 du 3 juillet 2002 – Modification des Conditions générales de la BCL – à tous les établissements de crédit
- Circulaire BCL 2002/174 du 17 juillet 2002 – Modification de la collecte statistique relative aux taux d'intérêt – à tous les établissements de crédit
- Circulaire BCL 2002/175 du 17 juillet 2002 – Nouvelle collecte de données statistiques en vue de l'Union économique et monétaire – à tous les établissements de crédit – Modification du tableau statistique S 1.4 «Ajustements liés aux effets de valorisation»



## 4.3 PUBLICATIONS DE LA BCL

---

### BULLETIN DE LA BCL

- Bulletin BCL 1999/1, novembre 1999
- Bulletin BCL 1999/2, janvier 2000
- Bulletin BCL 2000/1, juin 2000
- Bulletin BCL 2000/2, septembre 2000
- Bulletin BCL 2000/3, décembre 2000
- Bulletin BCL 2001/1, juin 2001
- Bulletin BCL 2001/2, septembre 2001
- Bulletin BCL 2001/3, décembre 2001
- Bulletin BCL 2002/1, juin 2002
- Bulletin BCL 2002/2 Spécial: stabilité financière, septembre 2002
- Bulletin BCL 2002/3, septembre 2002

### RAPPORT ANNUEL DE LA BCL

- Rapport Annuel 1998, avril 1999
- Rapport Annuel 1999, avril 2000
- Rapport Annuel 2000, avril 2001
- Annual Report 2000 – Summary, July 2001
- Rapport Annuel 2001, avril 2002
- Annual Report 2001 – Summary, June 2002

### CAHIER D'ÉTUDES DE LA BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

- Working Paper N° 1, April 2001  
An assessment of the national labour market – On employment, unemployment and their link to the price level in Luxembourg, by Erik Walch
- Working Paper N° 2, November 2001  
Stock market valuation of old and new economy firms, by Patrick Lünemann
- Cahier d'études N° 3, Mars 2002  
Economies d'échelle, économies de diversification et efficacité productive des banques luxembourgeoises: une analyse comparative des frontières stochastiques sur données en panel, par Abdelaziz Rouabah
- Working Paper N° 4, June 2002  
Potential output and the output gap in Luxembourg: some alternative methods, by Paolo Guarda
- Working Paper N° 5, October 2002  
Monetary Transmission: Empirical Evidence from Luxembourg Firm-Level Data, by Patrick Lünemann and Thomas Mathä

## **BROCHURES DE LA BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG**

- EuroPratique Vade-Mecum sur l'introduction de l'euro (en français, en allemand et en portugais), mai 1998
- Introduction des billets et pièces en euro au Grand-Duché de Luxembourg (en français, en allemand, en anglais et en portugais), octobre 2000
- Les emplois à la Banque centrale du Luxembourg, novembre 2001

## **MATÉRIEL D'INFORMATION DE LA BCL SUR L'EURO**

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DES OPÉRATIONS DE LA BCL**

**“THE BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG IN THE EUROPEAN SYSTEM OF CENTRAL BANKS”**, by Michael Palmer, May 2001

**“IN MEMORIAM PIERRE WERNER, 1913-2002. UN HOMMAGE”**,  
by Michael Palmer, August 2002

---

## **COMMANDE**

Les publications sur support papier peuvent être obtenues à la BCL, dans la limite des stocks disponibles et aux conditions qu'elle fixe. Ces publications peuvent également être consultées et téléchargées sur le site [www.bcl.lu](http://www.bcl.lu)



**BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG**

Secrétariat général  
L-2983 Luxembourg  
Télécopie: (+352) 4774-4910  
<http://www.bcl.lu>  
e-mail: [sg@bcl.lu](mailto:sg@bcl.lu)

---

## 4.4 PUBLICATIONS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE (BCE)

---

Pour une liste complète des documents publiés par la Banque centrale européenne (BCE), ainsi que pour les versions traduites dans les langues officielles de l'UE, veuillez consulter le site internet de la BCE [www.ecb.int](http://www.ecb.int)

*For a complete list of the documents published by the European Central Bank (ECB) and for the versions in all official languages of the European Union, please visit the ECB's web site [www.ecb.int](http://www.ecb.int)*

### RAPPORT ANNUEL DE LA BCE

---

#### *ECB Annual Report*

- Rapport Annuel 1998 / *Annual Report 1998*, April 1999
- Rapport Annuel 1999 / *Annual Report 1999*, April 2000
- Rapport Annuel 2000 / *Annual Report 2000*, May 2001
- Rapport Annuel 2001 / *Annual Report 2001*, April 2002

Les Rapports annuels de la BCE (disponibles en français, anglais et allemand) sont diffusés gratuitement aux abonnés des publications de la BCL.

*The ECB Annual Reports (available in French, English and German) are distributed free of charge to the subscribers of the BCL publications.*

### BULLETIN MENSUEL DE LA BCE

---

#### *ECB Monthly Bulletin*

Articles parus depuis 2002 / *Articles published from 2002 onwards:*

"Economic fundamentals and the exchange rate of the euro", January 2002

"The stock market and monetary policy", February 2002

"Recent developments in international co-operation", February 2002

"Economic developments in the euro area", March 2002

"The operation of automatic fiscal stabilisers in the euro area", April 2002

"The role of the Eurosystem in payment and clearing systems", April 2002

"Enhancements to MFI balance sheet and interest rate statistics", April 2002

"The liquidity management of the ECB", May 2002

"International supervisory co-operation", May 2002

"Implications of the euro cash changeover on the development of banknotes and coins in circulation", May 2002

"Characteristics of the euro area business cycle in the 1990s", July 2002

- "The Eurosystem's dialogue with EU accession countries", July 2002
- "Developments in the external direct and portfolio investment flows of the euro area", July 2002
- "Price level convergence and competition in the euro area", August 2002
- "Recent developments and risks in the euro area banking sector", August 2002
- "Saving, financing and investment in the euro area", August 2002
- "Recent findings on monetary policy transmission in the euro area", October 2002
- "Main features of the repo market in the euro area", October 2002
- "The accountability of the ECB", November 2002
- "Transparency in the monetary policy of the ECB", November 2002
- "The composition of employment growth in the euro area in recent years", November 2002

La version anglaise du Bulletin mensuel de la BCE est diffusée gratuitement aux abonnés des publications de la BCL.  
*The English version of the ECB Monthly Bulletin is distributed free of charge to the subscribers of the BCL publications.*

## ETUDES AD HOC

---

### *Occasional Paper Series*

- "The impact of the euro on money and bond markets" by Javier Santillán, Marc Bayle and Christian Thygesen, July 2000
- "The effective exchange rates of the euro", by Luca Buldorini, Stelios Makrydakis and Christian Thimann, February 2002
- "Estimating the trend of M3 income velocity underlying the reference value for monetary growth" by C. Brand, D. Gerdesmeier and B. Roffia, May 2002
- "Labour force developments in the euro area since the 1980s", by V. Genre and R. Gómez-Salvador, July 2002
- "The evolution of clearing and central counterparty services for exchange-traded derivatives in the United States and Europe: a comparison", by Daniela Russo, Terry L. Hart and Andreas Schönenberger, September 2002

## ETUDES

---

### *Working Paper Series*

La liste exhaustive des articles est disponible sur le site de la BCE, [www.ecb.int](http://www.ecb.int), et dans le Rapport Annuel 2001 de la BCE.

*A complete list of articles published is available on the ECB website, [www.ecb.int](http://www.ecb.int) and in the Annual Report 2001 of the ECB.*

## AUTRES PUBLICATIONS DEPUIS 2002

---

### *Other Publications from 2002 onwards*

"Accession countries: balance of payments/international investment position, statistical methods", February 2002

"List of Monetary Financial Institutions and institutions subject to minimum reserves", February 2002

"Labour market mismatches in euro area countries", March 2002

"Evaluation of the 2002 cash changeover" April 2002

"TARGET Annual Report 2001", April 2002

"The single monetary policy in the euro area: General documentation on Eurosystem monetary policy instruments and procedures", April 2002 (update of the November 2000 edition)

"Annual report on the activities of the Anti-Fraud Committee of the European Central Bank, covering the period from January 2001 to January 2002", May 2002

"Developments in bank's liquidity profile and management", May 2002

"The Eurosystem's terms of reference for the use of cash- recycling machines by credit institutions and other euro area institutions engaged in the sorting and distribution of banknotes to the public as a professional", May 2002

"Bond markets and long-term interest rates in European Union accession countries", June 2002

"TARGET minimum common performance features of RTGS systems within TARGET as at November 2001", June 2002

"TARGET Interlinking data dictionary as at November 2001", June 2002

"TARGET Interlinking specification as at November 2001", June 2002

"TARGET Interlinking user requirement as at November 2001", June 2002

"Task force on portfolio investment collection systems, Final Report", June 2002

"Measurement issues in European Consumer Price Indices and the conceptual framework of the HICP", July 2002

"Payment and securities settlement systems in the European Union Addendum incorporating 2000 figures", July 2002

"Financial Sectors in EU Accession Countries", August 2002

"Payment and securities settlement systems in accession countries", August 2002

"Structural analysis of the EU banking sector", November 2002

"European Union balance of payments / international investment position statistical methods", November 2002

## BROCHURES D'INFORMATION

---

### *Information brochures*

- "The ECB payment mechanism", August 2000
- "The euro banknotes and coins", August 2000
- "The euro: integrating financial services", August 2000
- "TARGET", August 2000
- "The European Central Bank", April 2001
- "The euro banknotes and coins", May 2001
- "TARGET – update 2001", July 2001
- "The euro and the integration of financial services", September 2001
- "The euro banknotes and coins", August 2002

---

### COMMANDE / Order

Pour une liste complète des documents publiés par la Banque centrale européenne (BCE), ainsi que pour les versions traduites dans les langues officielles de l'UE, veuillez consulter le site internet de la BCE [www.ecb.int](http://www.ecb.int)

*For a complete list of the documents published by the European Central Bank (ECB) and for the versions in all official languages of the European Union, please visit the ECB's web site [www.ecb.int](http://www.ecb.int)*

BCE / ECB  
Postfach 160319  
D-60066 Frankfurt am Main  
<http://www.ecb.int>

---

## 4.5 LISTE DES ABRÉVIATIONS / LIST OF ABBREVIATIONS

|               |  |                 |  |
|---------------|--|-----------------|--|
| <b>ABBL</b>   | Association des Banques et Banquiers, Luxembourg   | <b>EMU</b>      | Economic and Monetary Union  |
| <b>AGDL</b>   | Association pour la garantie des dépôts, Luxembourg  | <b>ESCB</b>     | European System of Central Banks   |
| <b>BCE</b>    | Banque centrale européenne   | <b>EU</b>       | European Union   |
| <b>BCL</b>    | Banque centrale du Luxembourg  | <b>EUR</b>      | euro   |
| <b>BCN</b>    | Banque(s) Centrale(s) Nationale(s)   | <b>EUROSTAT</b> | Office statistique de l'Union européenne                                   |
| <b>BEI</b>    | Banque européenne d'investissement   | <b>FBCF</b>     | Formation brute de capital fixe  |
| <b>BERD</b>   | Banque européenne pour la reconstruction et le développement   | <b>FCP</b>      | Fonds commun de placement  |
| <b>BIS</b>    | Bank for International Settlements   | <b>FDC</b>      | Fleur de coin  |
| <b>BNB</b>    | Banque Nationale de Belgique   | <b>FMI</b>      | Fonds monétaire international  |
| <b>BRI</b>    | Banque des règlements internationaux   | <b>GAFI</b>     | Groupe d'action financière pour la lutte contre le blanchiment de capitaux |
| <b>CAIL</b>   | Commission chargée d'étudier l'amélioration de l'infrastructure législative de la place financière de Luxembourg | <b>GDP</b>      | Gross domestic product   |
| <b>CCBM</b>   | Correspondent central banking model  | <b>HICP</b>     | Harmonised Index of Consumer Prices  |
| <b>CEC</b>    | Centre d'échange d'opérations à compenser du système financier belge   | <b>HVPI</b>     | Harmonisierter Verbraucherpreisindex                                       |
| <b>CETREL</b> | Centre de transferts électroniques Luxembourg  | <b>IADB</b>     | Inter American Development Bank  |
| <b>CPI</b>    | Consumer Price Index   | <b>IBAN</b>     | International Bank Account Number  |
| <b>CSSF</b>   | Commission de surveillance du secteur financier  | <b>IBLC</b>     | Institut belgo-luxembourgeois du change                                    |
| <b>DTS</b>    | Droits de tirage spéciaux  | <b>IGF</b>      | Inspection générale des finances   |
| <b>ECB</b>    | European Central Bank  | <b>IFM</b>      | Institution financière monétaire   |
| <b>ECG</b>    | Enlarged Contact Group on the Supervision of Investment Funds  | <b>IME</b>      | Institut monétaire européen (1994-1998)                                    |
| <b>EIB</b>    | European Investment Bank   | <b>IMF</b>      | International Monetary Fund  |
| <b>EMI</b>    | European Monetary Institute (1994-1998)  | <b>IML</b>      | Institut Monétaire Luxembourgeois (1983-1998)                              |
| <b>EMS</b>    | European Monetary System   | <b>IOSCO</b>    | International Organisation of Securities Commissions                       |
|               |  | <b>IPC</b>      | Indice des prix à la consommation  |
|               |  | <b>IPCH</b>     | Indice des prix à la consommation harmonisé                                |

|                     |  |                       |   |
|---------------------|--|-----------------------|---|
| <b>IPCN</b>         | Indice des prix à la consommation national                   | <b>RTGS-L GIE</b>     | Groupement d'intérêt économique pour le règlement brut en temps réel d'ordres de paiement au Luxembourg |
| <b>LIPS-Gross</b>   | Luxembourg Interbank Payment System-Gross Settlement System  | <b>SDR</b>            | Special Drawing Rights  |
| <b>LIPS-Net</b>     | Luxembourg Interbank Payment System-Net Settlement System    | <b>SEBC</b>           | Système européen de banques centrales   |
| <b>MBCC</b>         | Modèle de banque centrale correspondante                     | <b>SEC</b>            | Système européen de comptes   |
| <b>MFI</b>          | Monetary Financial Institution                               | <b>SICAF</b>          | Société d'investissement à capital fixe   |
| <b>MMF</b>          | Money Market Fund  | <b>SICAV</b>          | Société d'investissement à capital variable   |
| <b>MUFA</b>         | Monetary Union Financial Accounts                            | <b>SME</b>            | Système monétaire européen  |
| <b>NAIRU</b>        | Non-accelerating inflation rate of unemployment              | <b>STATEC</b>         | Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques   |
| <b>NCB</b>          | National central bank  | <b>SWIFT</b>          | Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication s.c.  |
| <b>NVPI</b>         | Nationaler Verbraucherpreisindex                             | <b>SYPAL-GIE</b>      | Groupement d'intérêt économique pour la promotion et la gestion des systèmes de paiement au Luxembourg  |
| <b>OCDE</b>         | Organisation de coopération et de développement économiques  | <b>TARGET system</b>  | Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer system                             |
| <b>OECD</b>         | Organisation for Economic Cooperation and Development        | <b>Système TARGET</b> | Transfert express automatisé transeuropéen à règlement brut en temps réel                               |
| <b>OFI</b>          | Other Financial Intermediary                                 | <b>UCI</b>            | Undertaking for Collective Investments  |
| <b>OICV</b>         | Organisation internationale des commissions de valeurs       | <b>UCITS</b>          | Undertaking for Collective Investments in Transferable Securities                                       |
| <b>OPC</b>          | Organisme de placement collectif                             | <b>UE</b>             | Union européenne  |
| <b>OPCVM</b>        | Organisme de placement collectif en valeurs mobilières       | <b>UEBL</b>           | Union économique belgo-luxembourgeoise  |
| <b>OPEP</b>         | Organisation des pays exportateurs et producteurs de pétrole | <b>UEM</b>            | Union économique et monétaire   |
| <b>PIB</b>          | Produit intérieur brut                                       | <b>USD</b>            | Dollar des Etats-Unis d'Amérique  |
| <b>PSC</b>          | Pacte de stabilité et de croissance                          | <b>VNI</b>            | Valeur nette d'inventaire   |
| <b>PSF</b>          | Autres professionnels du secteur financier                   |                       |   |
| <b>RTGS system</b>  | Real-Time Gross Settlement system                            |                       |   |
| <b>Système RBTR</b> | Système de règlement brut en temps réel                      |                       |   |



